

V - SAGE « VALLEE DE LA GARONNE »

V.1 - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ATELIERS DE CONCERTATION COMPLEMENTAIRE, PROJET LIFE EAU ET CLIMAT

DÉLIBÉRATION N° 24-07-522

Le vendredi 12 juillet 2024 à 10h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 24 juin 2024, en présentiel et visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES.

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI	0		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	NON		OUI	0		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. GILLÉ		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	Mme. COUTURIER		9		
Annick COUSIN	NON			NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	OUI	M. SUAUD		10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					119	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	119
Membres présents	6	Vote pour	119
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	3	Majorité absolue	60,5
Nombre de votants	12		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-07-522

VU le PNACC et le PACC Adour-Garonne,

VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé, en particulier ses dispositions II.10, IV.2 et IV.3,

VU la délibération du Comité Syndical n° D20-06-232 en date du 17 juin 2020 décidant d'engager les actions prévues par le projet, pour ce qui concerne le SAGE « Vallée de la Garonne », et sollicitant les financements correspondants auprès de l'Europe et le co-financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

VU le vote du budget primitif du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de modifier le plan de financement prévisionnel relatif à la tenue d'ateliers de concertation complémentaire estimée à 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC, comme suit :

- Agence de l'eau Adour Garonne : 50 % des dépenses éligibles soit 5 500 €,
- Europe via le programme LIFE : en complément à concurrence de 80 % du montant TTC sous réserve de disponibilités de crédits résiduels.

AUTORISE le président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,

AUTORISE le président à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2024
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

